

Regroupement des actions Oxurion

Louvain, BELGIQUE – 25 juillet 2024 – 18h00, [Oxurion NV](#) (Euronext Bruxelles : OXUR) (la **Société**), entreprise biopharmaceutique basée à Louvain, annonce aujourd'hui que son Conseil d'Administration, autorisé par l'Assemblée Générale du 24 juillet 2024, procédera à un regroupement de la totalité des actions existantes. Ce regroupement se fera à raison d'une (1) action nouvelle pour dix mille (10 000) actions existantes.

Ce regroupement d'actions est une étape stratégique pour augmenter la valeur nominale des actions, simplifier la structure du capital et améliorer la liquidité des actions sur le marché. Oxurion est enthousiaste à l'idée de cette nouvelle étape qui s'inscrit dans sa stratégie de croissance à long terme et de création de valeur durable pour ses actionnaires. Cette initiative reflète son engagement envers une structure financière optimale et sa confiance dans la solidité ainsi que le potentiel futur d'Oxurion.

Les avantages anticipés du regroupement sont :

- **Amélioration de la perception du marché** : Une valeur nominale plus élevée peut contribuer à une perception améliorée des actions en circulation par le marché.
- **Réduction de la volatilité** : Les actions avec une valeur nominale plus élevée tendent à être moins volatiles, stabilisant ainsi la présence de la Société sur le marché.
- **Optimisation des transactions** : Simplification des transactions et de la gestion des actions pour les investisseurs et les analystes.

Les détails du regroupement sont :

- **Ratio de regroupement** : 1 action nouvelle pour 10.000 actions existantes.
- **Nombre d'actions soumises au regroupement** : 13.362.647.372 titres ;
- **Code ISIN des actions anciennes non regroupées** : BE0003846632 ;
- **Nombre d'actions à provenir du regroupement** : 1.336.265 titres ;
- **Code ISIN des actions nouvelles regroupées** : BE0974487192 ;
- **Calendrier des opérations** :

OPÉRATION DE REGROUPEMENT

Dernier jour de cotation des actions anciennes (code ISIN BE0003846632)	02/09/2024
Date effective des opérations de regroupement Radiation des actions anciennes (code ISIN BE0003846632) Première cotation des actions nouvelles sous les codes ISIN BE0974487192/ Mnémonique	03/09/2024
Date d'inscription en compte (<i>Record date</i>)	04/09/2024
Date de livraison des actions nouvelles (<i>Payment date</i>)	05/09/2024

GESTIONS DES ACTIONS ANCIENNES FORMANT ROMPUS

Acquisition ou cession d'actions anciennes sur le marché, par le: entre le 26 juillet actionnaires	2024 et le 30 août 2024 inclus
Date début indemnisation des rompus par les intermédiaires financier	06/09/2024
Date limite indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	30/09/2024

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès d'Euronext Bruxelles.

- Traitement des multiples de 10.000

Les actionnaires détenant un nombre d'actions anciennes formant un multiple de 10.000 n'ont aucune démarche ou formalité à accomplir. Ces actions seront regroupées automatiquement par leur intermédiaire financier, à raison d'une (1) action nouvelle pour dix mille (10.000) actions anciennes.

- Gestion des Actions Formant Rompus

Les actionnaires qui ne détiennent pas un nombre d'actions anciennes formant un multiple de 10.000 pourront acheter ou vendre des actions sur le marché pour obtenir ce multiple entre le 26 juillet 2024 et le 30 août 2024 inclus.

À l'issue de cette période, Financière d'Uzès, agissant en qualité d'agent centralisateur (voir ci-dessous), se chargera de la vente des actions nouvelles formées par les rompus sur le marché, en vue de l'indemnisation éventuelle des actionnaires qui ne détiendraient toujours pas un nombre d'actions formant un multiple de 10.000 après le 30 août 2024. Les fonds ainsi récoltés, diminués des frais éventuels, seront versés aux intermédiaires financiers concernés.

Ces derniers répartiront la somme reçue entre les actionnaires concernés, en fonction du nombre d'actions anciennes détenues auparavant, au plus tard le 30 septembre 2024, pour autant toutefois que le produit net à recevoir par un actionnaire pour sa position auprès d'un intermédiaire financier soit au moins équivalent à 0,01 EUR.

Les actionnaires n'ayant pas la quotité requise pour obtenir des actions nouvelles, et dont le montant des rompus serait inférieur à 0,01 EUR (ce qui est assez probable pour un certain nombre d'actionnaires compte tenu du cours actuel des actions de la Société, soit 0,0001]EUR) ne recevront ni titres ni rompus en espèces.

- Exemple

Un actionnaire détenant 10.500 actions anciennes le 30 août 2024 recevra une action nouvelle le 5 septembre 2024 et verra le solde, soit 500 actions, regroupé avec d'autres actions anciennes afin de former une action nouvelle, qui sera vendue sur le marché.

Le produit net de la vente de toutes ces actions sera versé aux différents intermédiaires financiers concernés, à charge pour eux de répartir la portion reçue entre les différents actionnaires, pour autant que le produit net à recevoir par l'actionnaire concerné de la part d'un intermédiaire financier soit au moins équivalent à 0,01 EUR.

- Radiation de la cote

Les actions non regroupées à l'issue de la période de regroupement seront radiées de la cote.

- Centralisation

Toutes les opérations relatives au regroupement des actions auront lieu auprès de Financière d'Uzès, 13 rue d'Uzès, Paris, 75002, France, désigné en qualité de mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

Pour toute question concernant les opérations de regroupement, un document "Questions et Réponses" est disponible pour les actionnaires sur le site ir.oxurion.com.

À propos d'Oxurion

Oxurion (Euronext Bruxelles : OXUR) est engagée dans le développement de thérapies ophtalmiques standard de nouvelle génération pour le traitement des maladies de la rétine. Le siège social d'Oxurion se trouve à Louvain. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante www.oxurion.com

Informations importantes sur les déclarations prévisionnelles

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué de presse peuvent être considérées comme des "prévisions". Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes actuelles et sont donc affectées par divers risques et incertitudes. L'entreprise ne peut donc pas garantir que ces déclarations prospectives se concrétiseront et ne s'engage pas à les mettre à jour ou à les réviser, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Des informations supplémentaires sur les risques et incertitudes affectant l'entreprise et sur d'autres facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les déclarations prévisionnelles sont incluses dans le rapport annuel de l'entreprise. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à acheter des titres ou des actifs d'Oxurion dans une quelconque juridiction. Aucune valeur mobilière d'Oxurion ne peut être offerte ou vendue aux États-Unis sans enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières (U.S. Securities Act). Loi sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, ou en vertu d'une dérogation à cette loi, et conformément à toutes les lois applicables en matière de valeurs mobilières de l'État américain.

Contact :

Oxurion NV
Pascal Ghoson
Chief Executive Officer
pascal.ghoson@oxurion.com